

# la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0113 K 87909 - ISSN : 1951-4727  
Dépot légal : à parution

N°1148 du 23 février 2013 | [www.libres.org](http://www.libres.org)  
1981-2013 | 32ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



## SOMMAIRE DU N°1148

**EDITORIAL** : Benoît XVI pp. 1-2

**CONJONCTURE** : La nouvelle bataille du rail pp. 3-4

**ACTUALITÉ** : La situation de l'économie française s'améliore p. 4 - Allocations Familiales : pour les enfants ou pour les bas revenus ? p. 5 - France Afrique p. 5

**CONNAISSANCE DE L'ECONOMIE** : p. 6-7

**LU POUR VOUS** : livres, articles et sites p. 8

## Benoît XVI

Le Carême invite les chrétiens à prendre quelque recul à l'égard des choses de ce monde pour que chacun puisse s'interroger sur ce qui compte dans sa vie. Plusieurs religions prescrivent cette pause, par exemple le peuple juif est resté quarante ans dans le désert pour retrouver le chemin de son Dieu.

C'est pourquoi j'ai choisi de vous parler de Benoît XVI. Rassurez-vous ; je ne participerai pas aux deux jeux médiatiques à la mode qui consistent à savoir pourquoi sa retraite et qui sera son successeur. Certes ces questions ont un grand intérêt, mais elles sont secondes par rapport à l'essentiel. L'essentiel, à mes yeux du moins, c'est de tirer les leçons et de la vie et de la pensée de Benoît XVI,

leçons pour les Catholiques sans doute, mais aussi pour tous ceux qui œuvrent pour une société de libertés.

La vie de Benoît XVI a été évoquée dans de nombreux ouvrages et articles. J'ai choisi de discuter ces derniers jours avec Bernard Lecomte, dont le livre (« Benoît XVI ») et les articles récents le qualifient comme l'un des meilleurs biographes du Pape. Ce qui frappe dans l'histoire du pontificat de Benoît XVI, c'est le changement de regard que l'opinion publique mondiale a porté entre le moment de son élection et l'annonce de sa retraite. L'image de cet homme a été au départ celle d'un vieux, celle d'un conservateur rigide, celle d'un allemand. >>

### BULLETTIN D'ABONNEMENT

s'abonne à la formule postale pour 20 numéros (35 €) ou 40 numéros (60 €)

s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)

envoie une liste de personnes pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule  postale ou  électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

**SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4**

M  Mme  Mlle  NOM..... Prénom.....

Adresse .....

Code postal ..... Ville..... Courriel .....

**sefel**

**SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE**

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

[www.libres.org](http://www.libres.org)

## Benoît XVI (suite)

Puis, progressivement, elle s'est modifiée. Sa visite en France en 2008 a fait découvrir que le « berger allemand » était un homme savant sans doute (conférence au cloître des Bernardins où les intellectuels français sont impressionnés) mais aussi humble et proche du peuple (messe sur l'esplanade des Invalides) et surtout proche de ceux qui souffrent (Lourdes). Mais le tournant décisif est celui des JMJ à Madrid en 2011 où un million de jeunes, ouverts, souriants, sympathiques s'enthousiasment pour ce grand père qui leur parle du bien et du mal, et leur dit « c'est vous qui choisissez ». L'image de l'intellectuel hautain et insensible aura disparu, et le monde découvre non seulement un guide moral universel, mais aussi un être profondément humain, qui veut aussi humaniser la religion et le Christ Lui-même.

La religion, sa signification et son apport pour l'être humain ont été l'un des thèmes de la pensée de Benoît XVI. Le discours de Ratisbonne, le 12 septembre 2006, a été l'un des temps forts du pontificat. D'abord par la polémique qu'il a fait naître sur-le-champ : Benoît XVI ne venait-il pas de dénoncer l'Islam comme une religion funeste pour l'humanité ? C'est ce que les médias (sur la foi d'un journaliste américain) ont retenu d'une phrase sortie de son contexte, et c'est ce qui conduira 136 intellectuels musulmans et imams à crier au scandale dans une lettre publique. Ensuite et surtout le discours insistait sur la nécessité pour une religion de s'appuyer sur deux piliers : la raison et la foi. Une religion purement rationnelle qui nie la révélation et la transcendance ne peut rapprocher de Dieu et conduit au désespoir. Une religion qui ne tient pas compte de la raison et de la liberté des hommes tourne au

fanatisme, et conduit à tous les excès, y compris à la guerre sainte (qui a déchiré les chrétiens eux-mêmes). Ainsi en est-il de l'islamisme. Benoît XVI exhortait ainsi les musulmans qui en seraient tentés de se libérer de la guerre sainte, mais il a marqué son respect pour la religion islamique et, à la stupéfaction générale, il est allé prier dans la mosquée bleue d'Istanbul un mois plus tard, aux côtés du grand muphti. Il n'a cessé par la suite de reprendre et d'animer les rencontres œcuméniques d'Assise, lancées par Jean Paul II, afin de nouer et approfondir le dialogue entre religions. Voilà le « Panzer Kardinaal » se révéler homme de compréhension et de tolérance. Voilà celui qui se rendra en Terre Sainte et y nouera des liens d'amitié avec le peuple juif, qui le tient maintenant en grande estime.

### *“ La raison et la foi, piliers de la religion ”*

La tolérance ne signifie pas le syncrétisme. L'autre grand thème de Benoît XVI a été le rejet du relativisme, qui lui paraît avoir envahi notre siècle. En admettant que chacun a sa vérité, en accordant une valeur égale à toutes les croyances, à toutes les idées, on finit par tourner le dos à la vérité et à ne plus accepter aucune contrainte ni aucune limite. Chaque individu se fabrique lui-même sa propre vérité et du coup, il croit la détenir. Le bien et le mal n'existent plus, ou sont objets de jugement individuel. Il n'y a plus d'absolu, mais seulement du relatif. Or Dieu est l'absolu, donc le monde se prend à rejeter Dieu. Les dérèglements, tant moraux que sociaux ou

même économiques (Caritas in Veritate fait en 2011 l'analyse de la crise) s'expliquent ainsi par la coupure avec toute référence spirituelle, par le rejet de la religion et de la foi ; c'est l'apostasie.

L'apostasie a frappé de manière dramatique l'Europe, et aux côtés de Jean Paul II, le cardinal Ratzinger avait déjà montré l'hérésie qui consiste à nier les « racines chrétiennes de l'Europe », sous la pression majeure de la classe politique française d'ailleurs. Et sans doute, comme le dit Bernard Lecomte, Benoît XVI aura-t-il été « le dernier Pape européen » : déchristianisée, l'Europe spirituellement affaiblie ne peut plus porter le message d'humanisme qu'elle avait diffusé sur la terre entière. Désormais, 80% des Catholiques sont hors d'Europe et l'Eglise retrouve vigueur et sainteté dans des régions naguère déshéritées.

### *“ L'Europe spirituellement affaiblie ”*

Ainsi, à l'inverse de ce qu'enseignent les mauvais historiens, la religion n'est pas servitude, elle est libération. Et ceux qui prônent la liberté doivent savoir qu'une société sans Dieu est asservie au matérialisme qui prend la forme de l'argent, du sexe et du pouvoir. Et je suis, comme tant d'autres, persuadé que la liberté ne vaut qu'ordonnée à la dignité de la personne humaine, une dignité qui vient de la création de l'être humain « à l'image de Dieu ». Tant pis pour ceux qui ramènent l'homme à un singe évolué.

**Jacques Garello**

## LA NOUVELLE BATAILLE DU RAIL

Dans le flot de l'actualité de ces dernières semaines, les annonces de la Commission Européenne concernant l'ouverture du transport de voyageurs par rail à la concurrence sont passées à peu près inaperçues. Les principaux échos ont concerné la vive réaction négative des syndicats et le freinage du gouvernement français : syndicats et politiques n'aiment guère la concurrence. Et si, dans cette affaire comme dans bien d'autres, on songeait d'abord à l'intérêt des clients ? Frédéric Bastiat nous avait appris que c'est toujours du côté du consommateur qu'il fallait se placer, au lieu d'écouter les « marchands de chandelles » et leurs pétitions contre la concurrence déloyale du soleil.

### **Service public ou service d'intérêt général ?**

La France a toujours été en pointe pour défendre le « service public ». Une école de droit, avec Duguit, Gèze et autres juristes de Bordeaux, s'est rendue célèbre sous le vocable « école du service public » et a formé des générations de publicistes et hauts fonctionnaires. Elle a défini les trois caractéristiques du service public : gratuité, égalité, continuité. Elles justifiaient le monopole public, seul apte à assumer une mission aussi noble.

De la sorte, en France, service public, n'a jamais signifié service du public, mais nous a valu la tradition du monopole.

La vision européenne, celle des traités comme celle de nos voisins, est différente. D'ailleurs, on parle plus volontiers en Europe de service d'intérêt général. Dans cette conception, le problème n'est plus celui du monopole public, mais du service du public et celui-ci passe par une ouverture à la concurrence. Le côté « intérêt général » passe alors par des règles à observer, comme l'universalité du service : par exemple, pour le courrier, un service cinq jours par semaine au moins, n'excluant aucun client potentiel.

Dans plusieurs pays européens, cela s'est mis en place concrètement dans divers secteurs : postes, télécommunications, électricité, gaz, transport aérien, etc. Et les effets bénéfiques de la concurrence et de la liberté de choix ont été ressentis par les usagers : qualité améliorée, prix en baisse.

Le chemin de fer n'a pas échappé à cette évolution, mais la bataille du rail a été peut-être plus rude, surtout en France.

### **Séparer infrastructure et services de transports**

En France, on avait d'abord avancé un argument ridicule : on n'imaginait pas que l'on puisse construire plusieurs réseaux les uns à côté des autres. Pourquoi deux lignes entre Marseille et Lyon ? L'objection n'a guère de sens, car il faut distinguer l'infrastructure, le rail, et ce qui circule dessus, le train. Il y a concurrence sur les routes entre différentes compagnies de bus ou de camions pour les marchandises, et chacun circule sur les mêmes routes. C'est pourquoi les autorités européennes ont demandé depuis longtemps la séparation des infrastructures et de ce qui circule dessus ; c'est ce qui existe aussi concernant d'autres domaines (télécommunications, électricité, gaz...). Cette décision de séparer infrastructure et services de transports a été actée par une directive de 1991.

La France a dû s'y soumettre en créant RFF Réseau Ferré de France. La SNCF a bien été heureuse de laisser à RFF les dettes accumulées par elle depuis des années, ainsi qu'un réseau en pitoyable état, mais elle n'a pas entendu pour autant perdre (en partie) son pouvoir, et elle fait tout pour continuer à orienter la gestion de RFF vers ses propres intérêts, au détriment des trains étrangers concurrents. Le gouvernement français a songé, beauté du langage technocratique, à un

« gestionnaire d'infrastructure intégré » rattaché, heureux hasard, à la SNCF. La première bataille de la guerre du rail était engagée.

### **Les « paquets ferroviaires »**

D'autres batailles se sont livrées parallèlement. Il y a eu d'abord le transport des marchandises. Deux « paquets ferroviaires » ont ouvert à la concurrence le fret ferroviaire d'abord pour le réseau transeuropéen (2001), puis pour tous les nouveaux entrants sur les réseaux européens et transeuropéens (2004 et 2007) : désormais la concurrence existe réellement pour le transport de marchandises, aussi bien sur le plan international (2006) que sur le plan national (2007).

Il y a ensuite le transport des voyageurs. Ici, certains pays ont volontairement instauré la concurrence au niveau national, ils ont privatisé l'ancien monopole, afin qu'il ne bénéficie pas de soutien public. Ils se sont donc préparés à une deuxième bataille, qui s'est ouverte quand l'Europe a lancé un nouveau « paquet ferroviaire » adopté en 2007 qui prévoit l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires internationaux de voyageurs. Cela n'incluait pas encore le « cabotage », qui permet par exemple sur une ligne Bruxelles Rome à une compagnie de prendre des voyageurs à Paris pour les déposer dans une autre ville française, mais c'était un premier pas. Bien entendu, la France a attendu l'extrême limite, un sursis lui ayant été accordé pour la mise en œuvre, mais c'est désormais chose faite. >>



## La nouvelle bataille du rail (suite)

### La France aura un « train » de retard !

Ce qui a été annoncé en janvier dernier c'est la totale ouverture à la concurrence en décembre 2019 pour le TGV à l'intérieur de tous les pays européens.

Cette décision a provoqué une levée de boucliers en France. Certains de nos confrères, qui se présentent pourtant en libéraux, ont été impressionnés par le fait que la Commission « frappait fort ». Pour notre part, c'est l'extrême prudence de la Commission qui nous frappe et son décalage avec la réalité vécue dans de nombreux pays européens, bien plus avancés que le nôtre dans la mise en œuvre de la concurrence totale à l'intérieur de leurs frontières. De plus, on ne peut pas dire que l'Europe fasse les choses de manière précipitée : six ans nous séparent de l'échéance « fatale ».

Il est vrai que les réactions négatives en France s'expliquent aussi par le fait que la libéralisation toucherait également les transports express régionaux (TER) et, là on

se heurte à d'énormes avantages acquis, à des conservatismes et privilèges ainsi qu'aux intérêts des conseils régionaux.

La France s'est donc empressée, par la voix des « proches du dossier », de dire qu'il s'agissait pour Bruxelles d'une position de négociation pour lâcher du lest ensuite. Ce projet de « quatrième paquet ferroviaire » serait, dit-on, le fruit des « ultralibéraux » de Bruxelles et des pays tout aussi ultras qui soutiennent cette position.

A vrai dire, l'échéance risque bien d'être « fatale », parce qu'à la différence d'un nombre croissant de pays européens, la France ne croit pas à la concurrence. Au lieu de s'y préparer en bouleversant les habitudes et les privilèges, on préfère chez nous dénoncer l'inconscience, l'arbitraire et la hâte de la Commission Européenne, pourtant bien en retrait des réalités des chemins de fer européens.

La SNCF veut accentuer encore sa vocation originelle de service public en lançant les trains « low cost » : Ouigo (en Angleterre ils

vont sans doute proposer « on y va », francophonie oblige). Des trains gratuits pour tout le monde, c'est la réalisation d'un vieux rêve. On ne voit pas comment on éponge la dette énorme de nos transports ferroviaires, ni comment la « vente à perte » interdira les trains italiens ou allemands de rouler sur nos rails.

La concurrence ne signifie pas la gratuité, surtout quand la gratuité n'est qu'apparente, puisque l'Etat est toujours propriétaire et derrière lui le contribuable toujours corvéable et taillable. La concurrence signifie le prix le plus bas possible, sans aide publique.

Un seul critère devrait guider nos gouvernants : celui du service du public, des clients, celui du choix de sa compagnie de train. Mais ici comme ailleurs, ce qui compte en France, ce sont les a priori idéologiques. Nous allons donc freiner d'abord et être les derniers ensuite : ainsi, nous aurons un « train » de retard pour nous adapter !

**Jean Yves NAUDET**

## La situation de l'économie française s'améliore

*La notation de Standard & Poor's et la nomination de Ségolène Royal rassurent*

Mais rassurent qui ? Certainement les membres du gouvernement. Peut-être certains inconditionnels du socialisme. Mais sûrement pas l'opinion publique, ni Bruxelles, ni les marchés.

L'opinion publique peut-elle se laisser prendre à la farce des révisions successives ? On lui explique que « la croissance n'est pas ce qu'elle aurait dû être ». Le budget était calculé sur 1,8% d'augmentation du PIB, voici au contraire du 0,2% officiellement (pour ne pas avoir à dire zéro ou moins encore). La croissance, c'est ce que les entreprises pourraient réaliser si elles n'en étaient empêchées par l'Etat. Bruxelles a fait état hier de ses

craintes concernant la France. Sans doute les autorités européennes ont-elles fermé les yeux sur le fait que les 3% de déficit budgétaire prévus et promis ne seront pas atteints. Mais elles ont assorti cette tolérance d'un avertissement aux gouvernants français : ne croyez pas que vous allez vous en sortir avec de nouvelles hausses d'impôts et essayez plutôt de tailler dans les dépenses publiques. Des injonctions qui font écho au dernier rapport de la Cour des Comptes.

Quant aux marchés, ils ne semblent pas pour l'instant tout à fait convaincus. Même Standard & Poor's, la première agence de notation à avoir

déclasser la France, a remonté sa note au vu de la volonté de rigueur affichée au cours des derniers mois, mais elle se réserve de voir si ces intentions se concrétisent.

Il est vrai qu'il y a une autre bonne nouvelle : Ségolène Royale prend la vice-présidence de la Banque Publique d'Investissement. En URSS, cela s'appelait Gosbank, qui a mené le pays à la ruine. La Gosbank à la française fera mieux : les PME seront prospères parce que les fonds iront aux innovateurs et que la BPI sauvera les entreprises en faillite. Mais Ségolène a mal commencé : elle a manqué son train pour se rendre à sa première réunion. •

# Allocations Familiales : pour les enfants ou pour les bas revenus ?

*Un bon impôt progressif sur les allocations rapporterait quelques deniers*

**O**n va discuter âprement sur le mode d'attribution et de calcul des Allocations Familiales. La situation de la branche « famille » de la Sécurité Sociale est à terme aussi explosive que celle des branches maladie, retraites ou de l'assurance chômage.

Toucher aux allocations familiales ? Elles ont toujours eu une cote d'amour élevée : aider les familles à accueillir et éduquer un enfant est apparemment un geste de solidarité qui émeut. Mais conçues à l'origine pour encourager la natalité française, les allocations familiales sont devenues progressivement des modes de redistribution sociale.

Si c'est la natalité qui est seul en cause, les conditions de ressources ne rentrent pas en ligne de compte, mais on peut se demander si les allocations stimulent réellement la natalité (comme dans certaines communautés très pauvres) ou si l'enfant est désiré

ou refusé suivant d'autres considérations non financières.

Si les allocations ont pour but de transférer les charges de familles nombreuses sur d'autres personnes, l'affaire se complique. Qui paiera et qui recevra ? Célibataires et ménages ayant moins de deux enfants vont payer sans recevoir. Les familles aisées paieront pour les autres, et les conditions de ressources vont devenir la règle. C'est ce que veulent les socialistes actuellement, au nom de la progressivité des prélèvements, chère à leur idéologie égalitariste. La fiscalisation des allocations s'intègre dans ce contexte : payer des impôts sur le revenu pour les sommes perçues au titre des allocations familiales devient parfaitement logique. Parallèlement les conditions de ressources, qui n'entrent pas dans le calcul d'autres allocations (comme la prestation d'accueil du jeune enfant (paje) ou encore l'allocation de soutien familial) seraient

mises en place, avec la progressivité voulue.

En fait, les prestations en faveur des familles sont devenues un défi à la simplicité, à la transparence ; c'est une incertitude, c'est une occasion de tricheries mais aussi d'exclusions arbitraires. Cela coûte cher, entraîne des déficits croissants : cotisants et contribuables payent pour cette architecture bureaucratique source de désordre et de gaspillages.

**U**ne solution ? Comme pour les autres domaines où sévit la redistribution, rendre leur argent aux familles pour qu'elles se sentent pleinement responsables et fières de leurs choix de vie. Pour les familles désargentées, se contenter d'un filet social, sous forme de revenu minimum (Hayek) ou d'impôt négatif (Friedman) ou, mieux encore, d'épargne et d'entraide volontaires. •

## France Afrique

*Difficile de se dégager d'un passé trop lourd et d'un présent ambigu*

**L**a France s'est-elle engagée imprudemment au Mali, au Sahara et au Sahel ? Si l'on peut se montrer sévère pour le spectacle politico-médiatique que nous subissons depuis un mois, il faut cependant reconnaître que rien, dans le passé comme dans le présent, ne simplifie les relations de la France avec les pays africains concernés.

C'est la France qui a présidé à la naissance des « jeunes nations ». Elles n'avaient réellement rien de nations et leurs frontières ont été découpées suivant une logique qui nous échappe encore aujourd'hui. Ensuite, suivant la grande tradition du colonialisme français, préférence a été donnée dans ces jeunes nations aux militaires et

aux fonctionnaires sur les entrepreneurs et commerçants. Le développement économique, sur les conseils des économistes français, a été organisé dans le cadre de la planification, libre entreprise et libre commerce ont été écartés pendant un demi-siècle. Cependant, l'argent a bien circulé : avec la « France à fric », l'aide aux Etats s'est transformée en suréquipements militaires français et en prébendes au bénéfice des du « socialisme helvético-africain ». Au fil des ans, le gouvernement français s'est intéressé de plus près aux ressources minières et énergétiques de cette région, jusqu'à mettre en place en Côte d'Ivoire l'opération Licorne, qui a permis de renverser le gouverne-

ment en place pour le remplacer « démocratiquement » par la guerre civile.

**L**'armée française, sensée être nulle part, est en fait partout, officiellement pour former et entraîner les armées nationales, réellement pour arbitrer les conflits entre dictateurs en place et candidats à la dictature.

N'en reste pas moins l'horreur des massacres et des exactions, des prises d'otages, que la France se fait un devoir de faire cesser. N'en restent pas moins les islamistes, qui opèrent impunément en Afrique et qui rêvent d'abattre l'Occident. Les dirigeants français sont-ils capables de les éliminer ou de les soumettre au droit. •

*Je me suis efforcé jusqu'à présent de présenter tout ce qui sépare l'économie naturelle, avec ses lois conformes à la nature des hommes et de leurs relations, et l'économie artificielle que la politique nous fait subir. Je vous propose maintenant de réfléchir à cette question : pourquoi l'économie artificielle a-t-elle séduit les esprits et envahi à ce point la société contemporaine ?*

## Le grand alibi de l'économie artificielle : la justice sociale

L'économie artificielle n'est pas là par hasard. Si elle a un tel succès, si elle parvient, au moins partiellement, à enrayer le fonctionnement naturel de l'économie, c'est qu'elle a été présentée, parfois de bonne foi, comme une impérieuse correction des lois de l'économie.

Nombreux en effet sont ceux qui pensent que les lois de l'économie, si elles n'étaient corrigées, conduiraient naturellement à un certain nombre de conséquences inacceptables et, au tout premier rang, elles porteraient atteinte à la justice sociale.

Certes la justice sociale hante les esprits et meuble les discours politiques. Elle associe deux termes qui nous touchent : la justice (qui aime l'injustice ?) et le social (qui ne se sent pas des devoirs à l'égard des autres membres de la société ?).

La difficulté naît quand on passe de l'émotion à l'action.

Pour agir en faveur de la justice sociale, il faudrait commencer par savoir en quoi elle consiste.

### **Justice = égalité statistique**

La réponse la plus simple et même la plus fréquente est celle de l'égalité. Il n'est pas juste qu'au sein de la société il y ait de tels écarts de revenus ou de richesses. Mais qu'entendre par là ?

S'agit-il d'une mesure statistique, et si c'est le cas, quel est l'écart tolérable ? 1 à 2, 1 à 10, ou pas

d'écart du tout ? Et quels écarts mesure-t-on ? Des revenus monétaires ? Des revenus ou des patrimoines ? Avant ou après impôts et transferts ? Des revenus individuels ou familiaux ? Des classes statistiques ? Quelle est la fiabilité des chiffres ?

Autant de questions que deux générations de statisticiens, sociologues et économistes, à l'image d'Armatya Sen, n'ont pas réussi à résoudre. Il est pourtant d'usage courant aujourd'hui de s'émouvoir du nombre de personnes « qui vivent en dessous du seuil de pauvreté ». Ce seuil, au sens strict, est la mesure du revenu qui est la moitié (certains retiennent 60%) du revenu médian. En général, le seuil s'élève quand un pays s'enrichit. On dit que 21% des citoyens US vivent en dessous du seuil de pauvreté, mais il vaut mieux être pauvre aux Etats Unis que riche au Bangladesh.

### **L'origine des écarts**

Si l'on abandonne la mesure statistique des écarts, peut-on approcher la justice sociale en considérant non plus l'importance des écarts mais leur origine ?

Il y aurait des écarts injustifiés parce qu'ils révéleraient une exploitation des uns par les autres. On reconnaît ici la patte de Proudhon et de Marx : la propriété privée permet à ceux qui la détiennent d'exploiter ceux qui ne l'ont pas. Pourtant les pays les plus pauvres sont ceux où la propriété privée n'est pas admise, ou

pas transférable. Hernando de Soto parle à ce propos de « capital mort » : les richesses sont captées et stérilisées entre les mains d'une infime minorité, faite en général des hommes et des castes au pouvoir.

Il y aurait aussi des écarts injustifiés parce qu'ils révéleraient une inégalité des chances au départ. Le « communitarisme » (qui n'est pas le communautarisme) développé depuis une trentaine d'années par des philosophes tels McIntyre ou Taylor, professe que les talents personnels appartiennent à la société : il ne s'agit pas de nier les mérites de chacun, mais de préciser qu'ils procèdent eux-mêmes d'un tirage au hasard : ceux qui ont du talent ont tiré simplement le bon numéro et ont ainsi pris la place de quelque autre. Tout mérite et tout succès revient donc à la société globalement, à la communauté entière.

Cette approche n'est pas sans rappeler celle du « communisme primitif » et de la commune destination des biens donnés par Dieu, dont Saint Thomas d'Aquin a démontré l'imprécision voire la nocivité.

Il me semble donc que c'est avec beaucoup de précaution que l'on devrait utiliser l'expression « égalité des chances au départ », à laquelle il faudrait préférer celle d'« égalité devant le droit » - chacun pouvant bénéficier de règles du jeu social susceptibles d'accroître ses chances de promotion et d'accomplissement personnel.



La réussite n'est pas une chance sociale, mais une responsabilité personnelle.

## Justice = redistribution optimale

Enfin, mêlant le quantitatif et le qualitatif, John Rawls définit la justice sociale comme une situation dans laquelle ceux qui en ont le moins en reçoivent le plus possible compte tenu de la nécessité de ne pas tuer la poule aux œufs d'or, c'est à dire ceux qui en ont plus parce qu'ils sont les locomotives de la société. Le problème est qu'il ne nous indique pas où est ce seuil, il suggère qu'on ne peut le percevoir que lorsqu'on en est éloigné dans un sens par les troubles sociaux (révolte des pauvres), dans l'autre par l'appauvrissement général (démotivation des riches).

Après des années de débats et de mesures chiffrées (quand elles sont possibles), on ne sait toujours pas quels sont les effets précis des politiques de redistribution mises en place dans les pays les plus développés. La « loi d'Aaron Direktor » suggère que ces politiques n'enrichissent pas les pauvres, ni davantage n'appauvrissent les riches, elles aboutiraient surtout à des transferts massifs au sein des classes moyennes. De mon point de vue, elles ont surtout pour effet de déconnecter totalement l'effort, le mérite, le service rendu d'une part et la rémunération perçue d'autre part. La cigale est mieux payée que la fourmi. Tout le monde finit par chanter et par s'appauvrir.



## Tout le monde finit par chanter, et par s'appauvrir

### L'économie naturelle honore le service des autres

L'économie naturelle se conjugue, pour sa part, avec une règle de justice très simple : l'argent est juste quand il est gagné au service des autres, peu importe qu'il atteigne un montant ou un autre. C'est une justice de procédure par opposition à une justice de résultat. Bastiat le disait : « *Je ne crois pas que le monde ait tort d'honorer le riche : son tort est d'honorer indistinctement le riche honnête homme et le riche fripon* ». Mais, naturellement, ce n'est pas à l'Etat, ni à quelque autorité supérieure, de définir ce qui est service des autres et ce qui ne l'est pas, ce qui est « friponnerie ». C'est à ceux à qui sont destinés les services de dire ce qui leur convient ou non. Cette libre sélection se fait au cours de la procédure d'échange marchand. Ainsi est « socialement juste » l'argent gagné dans une libre transaction.

La justice de l'action économique vient de ce qu'elle a un sens pour les autres, pour la communauté de la multitude de personnes qui en sont satisfaites et qui la rémunèrent sans y être contraintes.

## Justice et propriété

Ainsi celui qui a servi les autres a-t-il créé une vraie richesse. Or, il est injuste de priver quelqu'un de la propriété de sa création, parce que ce qu'il a créé l'a été avec sa propre personne et c'est finalement de la propriété sur soi-même qu'il s'agit. A chacun selon son œuvre.

## Le droit de propriété est donc la forme la plus élaborée de la justice dans une société de libertés.

La justice ainsi définie se distingue de la justice sociale ordinairement conçue par plusieurs traits :

- la société n'est pas juste ni injuste, seuls les hommes sont justes, et ils sont justes dans leur comportement. Au lieu de construire des sociétés justes, il vaut mieux éduquer les hommes à la justice ;
- la justice consiste à être responsable de ses actes, en bien comme en mal ;
- la justice revient à respecter la propriété et la liberté d'autrui, à s'abstenir de toute coercition privée, à respecter ses obligations et les droits des autres ;
- la justice veut que l'homme se reconnaisse dans son œuvre, qu'il soit « ajusté » à sa création.

**Alors, que reste-t-il de l'alibi de la « justice sociale » ? Pas grand chose en réalité si vous m'avez suivi. Mais les tenants et les artisans de l'économie artificielle ont d'autres arguments à faire valoir. Par exemple, et nous en parlerons la semaine prochaine, une économie naturelle ne conduit-elle pas fatalement à la crise ?**



Mars 2013

### Pourquoi vous payerez encore plus d'impôts locaux

Capitale nationale de la culture libérale, Aix se devait de mettre en place l'un des tout premiers forums des libertés. Le mois prochain (date et lieu de la réunion à préciser) un forum sera organisé sur le thème des impôts locaux. Une révolution tranquille se prépare : incapable de limiter ses déficits et de s'imposer la moindre rigueur, l'Etat jacobin imposera la rigueur aux collectivités locales, au prétexte de les réformer. Quelles sont les parades et les solutions libérales ?

Gérard Bramoullé, adjoint aux finances d'Aix et auteur d'un ouvrage « Finances et libertés locales » (IREF, 2010) sera le grand témoin, mais d'autres personnalités participeront, et tout le monde s'exprimera, comme il convient à un forum.

Renseignements : forum des libertés, au 04 42 90 85 27

## Les Echos

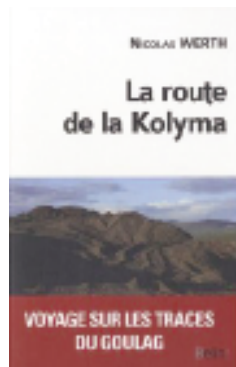
*Le Quotidien de l'Economie*

### Le piège du contrôle fiscal a priori des entreprises

Les entreprises invitées à préparer leur bilan avec l'aide du fisc : quelle sollicitude de la part de Bercy ! En réalité, il s'agit d'une ingérence inadmissible dans la gestion privée, le fisc pénétrant dans les choix comptables et fiscaux de l'entreprise : une « servitude consentie » comme disait la Boétie, et Jean Philippe Delsol, administrateur de l'IREF et de l'ALEPS, de rappeler avec à propos que « la tyrannie repose moins sur la répression que sur la dépossession volontaire de la liberté ».

*Les Echos, mercredi 20 février*

## La route de la Kolyma



### Nicolas Werth

L'historien Nicolas Werth, co-auteur du « Livre noir du communisme », s'est rendu au pays du goulag pour rencontrer les derniers survivants de cette période, visiter les restes des camps, les quelques musées qui se proposent d'en montrer les horreurs. Son récit bouleversant est un retour vers la plus impressionnante entreprise de destruction de l'homme.

La Kolyma est une région deux fois plus grande que la France (environ 1 million de km<sup>2</sup>) située à plus de 9 heures de vol de Moscou. Des millions de victimes du communisme y ont été déportées. A l'époque (surtout durant les années de la Grande Terreur, 1937-1938), les victimes des purges mettaient plus de deux mois, entassées dans des wagons à bestiaux, pour y arriver. Les prisonniers avaient été arrêtés et condamnés à au moins 10 ans de goulag pour des raisons totalement imaginaires, la plus fréquente était celle d'être un « ennemi du peuple ».

C'est là, à Kolyma, que l'on découvre l'étendue des camps et les fosses communes situées dans la Serpantinka, le plus important lieu d'exécutions de masse. Des centaines de milliers de cadavres y sont enfouies... Plus de 20 millions de personnes ont été enfermées au Goulag de la Kolyma (un adulte sur 6) et 2 millions ont péri. Le territoire est immense mais certains lieux sont encore plus poignants que d'autres. Comme Boutovo où se trouve l'un des grands charniers de la Grande Terreur : près de 21 000 condamnés à mort y ont été exécutés par le NKVD entre le 8 août 1937 et le 19 octobre 1938 dans le plus grand secret. Magadan est la plus importante ville de la région. D'un côté, il y a la ville « haute » où vivaient les « libres » (moins de 10 % de la population) et, de l'autre, la ville « basse » avec les détenus (les 90 % restants).

En plus d'être un lieu d'extermination, le Goulag était un camp d'esclavage. Les détenus étaient obligés de travailler dans les mines, sur les champs ou à la construction des routes en échange d'une bouchée de pain et d'une soupe claire par jour. Des dizaines de milliers sont morts de faim et de froid. Eduard Berzine, le fondateur et le « Directeur » du Goulag, ancien élève de l'Académie des Beaux-Arts, était fier de son camp de concentration. Il finira, comme d'autres dirigeants lors des grandes purges, par être fusillé.

A la fin des années 1950, la ville a commencé à être démantelée mais il reste encore quelques survivants de l'époque du Goulag. Certains, sans famille, n'ont pu aller nulle part. C'est le cas de Miron (83 ans) qui, surprise par l'enquête, se pose des questions sur l'efficacité de la recherche historique : « Vous cherchez les dernières traces avant qu'elles ne s'effacent. Des traces ? Je ne comprends pas. Ce n'est pas le mot qui convient. Le Goulag, il est dans nos gênes. Il fait partie de notre patrimoine génétique. Cette réalité du Goulag m'a collé à la peau dès ma prime enfance lorsque mes camarades de classe disparaissaient les uns après les autres. Leurs parents étaient envoyés au Goulag et eux dans des orphelinats. »

Certes, le goulag a été révélé depuis longtemps par Soljenitsyne et les autres. Mais Nicolas Werth en décrit les traces actuelles. Voilà de quoi réveiller la conscience de l'humanité civilisée, qui a peut-être fini par banaliser le communisme et ignoré les dangers du totalitarisme.

**Bogdan Calinescu**

*Nicolas Wert, La route de la Kolyma, Berlin, ed. 2012*